

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JUILLET 2013

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2013.

II) INTERVENTION DU SMORME

La collecte sélective des ordures ménagères sera effective au 01 janvier 2014 sur le territoire de la CCMV. Mesdames Boudet Anny, vice-présidente du SMOMRE et CAMEL Audrey, ambassadrice du tri, ont exposé au Conseil municipal les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle collecte sur la commune afin que chacun puisse répondre aux interrogations que ne manqueront pas de se poser nos administrés.

La distribution des conteneurs débutera début septembre.

III) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Un courrier a été adressé à tous les parents pour les informer du report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

Ce courrier était accompagné d'une notice succincte sur les principes de la réforme ainsi qu'un questionnaire pour essayer de cerner les attentes des parents.

Le sujet ne les laisse pas indifférents puisqu'il y a eu plus de 90% de réponses.

Notre projet d'organisation pour la rentrée 2014 est attendu par les services académiques pour la fin octobre !

IV) QUESTIONS DIVERSES

1- Régie de la garderie scolaire

2-

Un contrôle inopiné a été fait par la trésorière municipale. Plusieurs anomalies ont été relevées, en particulier le lieu de vente des tickets qui devraient être exclusivement la Mairie, ce qui est loin d'être satisfaisant pour les parents.

S'il n'est plus possible de vendre les tickets à l'école, mieux vaut supprimer la régie et revenir à une facturation par titres de recettes.

3- Restauration du mur du cimetière

Les travaux sont commencés. Cependant pour la fourniture des matériaux, l'association des Restos du Cœur 76 sollicite une modification de la convention qui prévoyait que celle-ci se charge de l'achat de ces matériaux, la commune lui remboursant la dépense à la fin de chaque tranche.

Cette façon de procéder risque d'être compliquée, compte-tenu du fait que les bons de commandes devraient être établis au Havre.

Le Conseil municipal donne son accord pour que la commune se charge directement de l'achat des matériaux, la convention sera modifiée dans ce sens.

4- Plaques de rues

Le Conseil municipal retient le modèle par quatre propositions, fond crème, tour marron, écriture rouge, ombre bleu.

Un geste commercial a été consenti par l'entreprise retenue sous forme d'une participation de 500 € à la souscription pour le pont de pierres.

5- Remplacement de la porte du bureau des enseignants

Le Conseil municipal avait reconnu la nécessité de la remplacer lors de sa réunion précédente. Le devis pour son remplacement s'élève à 2 180 € HT soit 2 607,28 € TTC.

Accord du Conseil municipal

6- Maternelle : achat de matériels de couchages

Au regard des effectifs, le nombre de couchages est insuffisant pour permettre à tous les enfants de faire la sieste.

Il est nécessaire de faire l'achat de 8 couchages supplémentaires et de 12 lots de draps.

La dépense estimée s'élève à 596 € environ

Accord du Conseil municipal

7- Lave-vaisselle à la salle polyvalente

Il a plus de quinze ans et commence à donner des signes de faiblesses, les pannes sont de plus en plus fréquentes.

Dernièrement, la pompe a du être changée. Il semble judicieux d'envisager son remplacement, avant la prochaine grosse panne qui priverait les locataires de la salle de lave-vaisselle.

La dépense s'élève à 2 358 € HT, la pose étant offerte par l'entreprise.

Accord du Conseil municipal

8- 71^e anniversaire de l'opération Jubilee

Il n'y a pas cette année d'organisation globale de la commémoration orchestrée par la ville de Dieppe qui centralisera et diffusera néanmoins les informations sur les différentes manifestations organisées.

Le Conseil municipal décide de commémorer l'évènement par un dépôt de gerbes le 18 août à 17h30 sur les tombes des deux aviateurs canadiens.

Information sera transmise à la ville de Dieppe.

V)

INFORMATIONS

1- Personnel communal

Madame Dardanne reprendra son poste à temps complet le 02 septembre 2013.

2- Pont de pierres

Lors de sa réunion du 06 juin 2013, le Conseil communautaire de la CCMV a décidé d'allouer une subvention de 10 000 € au titre de l'aide à la restauration du pont de pierres.

3- FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le montant global à répartir entre la CCMV et ses communes membres s'élève à 134 343 € en 2013 contre 58 270 € en 2012.

Au regard de la délibération prise par le conseil communautaire de la CCMV qui a opté pour une répartition libre, la part revenant à la commune s'élève à 6 025 € contre 2 613 € en 2012.

4- Musique à l'école

Suite à différents courriers, le problème est réglé. Il y aura un intervenant musique à la rentrée.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,